REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 23 mai 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique (DIN)

Publication du rapport d'activité 2023 de l'organe de médiation indépendante entre la population et la police (MIPP)

Avec 98 sollicitations qui ont abouti à l'ouverture de 79 dossiers de médiation, les demandes traitées par l'organe de médiation indépendante entre la population et la police (MIPP), anciennement organe de médiation de la police (OMP), continuent de croitre confirmant, 8 ans après sa création, que son activité est encore appelée à se développer.

Bien que les demandes soient toujours très variées, les motifs de saisine en 2023 portent à 90% sur la manière dont s'est déroulée une interaction entre des personnes alors que seulement 10% des saisines concernent des problèmes de procédures administratives. Les doléances traitées par le MIPP relèvent principalement de la déontologie.

Le MIPP, un service de médiation administrative ?

Bilan du dernier mandat

L'année 2023 qui clôt le premier mandat de l'équipe en place est l'occasion de dresser le bilan de ces 4 dernières années et de fixer les objectifs stratégiques de celles à venir.

La plus-value indéniable du MIPP est de pouvoir traiter les relations entre la police et la population, dans un contexte très polarisé et politisé, en prenant en compte leur complexité de manière inclusive. Parmi les succès sont relevés:

- La satisfaction des personnes qui déclarent avoir été soulagées grâce à la médiation et ceci même plusieurs années après les événements;
- Certains membres de la police perçoivent désormais l'action de l'organe de médiation comme un retour utile sur leur travail alors qu'au départ une majorité d'entre eux considérait la discussion comme une perte de temps;
- Le développement de l'aspect "observatoire des pratiques policières" et sa reconnaissance à travers l'implication de l'équipe de médiation dans la commission de suivi du code de déontologie de la police.

Observatoire et promotion des bonnes pratiques

Développer son rôle d'expert, à la fois observatoire des pratiques policières et promoteur des bonnes pratiques fait partie des 4 objectifs stratégiques définis pour le mandat 2024-2028. Les autres objectifs sont:

- Garantir la qualité du traitement des demandes de médiation;
- S'assurer que le MIPP et ses missions sont bien connus de la police et de la population;
- Stabiliser le service en ayant les moyens de remplir sa mission et ses objectifs.

Des indicateurs sur le profilage ethnique

Le MIPP tient des statistiques sur les discriminations et fait des propositions pour améliorer l'analyse des phénomènes de discrimination et de profilage ethnique au sein de la police.

Mieux faire connaître le MIPP

Pour mieux faire comprendre son rôle auprès de la police mais aussi de la population résidente et de passage sur le territoire genevois, le MIPP a d'abord changé de nom pour mieux refléter sa mission. L'ancien organe de médiation de la police (OMP) est aujourd'hui l'organe de médiation indépendante entre la population et la police (MIPP). La nouvelle dénomination, entérinée par le Conseil d'Etat le 21 mai 2024, met l'accent sur la neutralité de l'organe de médiation en rappelant qu'il est un service indépendant de la police et qu'il s'adresse à la fois à la population et aux membres du corps de police dans le cadre leurs interactions.

Pour découvrir le champ d'intervention du MIPP, des informations sont disponibles en français et anglais. L'équipe du MIPP se présente aussi sur la page mipp.ge.ch. D'autres outils de communication seront développés dans le courant de l'année.

Pour rappel, le MIPP est, aujourd'hui en Suisse, le seul organe expressément dédié aux litiges entre la population et la police. L'organe reçoit directement les doléances de la population ou des membres du corps de police. Il porte un regard extérieur sur l'institution de la police et peut lui faire des recommandations pour améliorer les pratiques policières.

Rapport d'activité 2023

Pour toute information complémentaire: Mme Nathalie Le Thanh, médiatrice principale, organe de médiation indépendante entre la population et la police (MIPP), par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la communication et de la coopération, DIN, T. 079 935 86 75.